GIVORS
TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2019

WWW.GIVORS.FR

INTRODUCTION

Le vote du compte administratif s'inscrit toujours comme un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Marqueur final d'un exercice budgétaire, il permet de figer les réalisations effectivement menées, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de juger de la santé financière de la collectivité.

L'exercice 2018 confirme la volonté politique de la majorité municipale de soutenir des investissements qui s'inscriront dans une vision constructive et ambitieuse pour notre ville.

Ce ne sont pas moins de 12,3 millions d'euros en dépenses d'investissements qui représentent une augmentation de 72% par rapport à 2017. Ce chiffre conforte les décisions prises en début de mandature. Ce sont des investissements qui profiteront à toutes les familles et plus particulièrement à nos écoliers avec plus de 3 millions d'euros consacrés à l'éducation, aux loisirs et à la restauration. L'ensemble de nos nombreux licenciés dans les clubs et associations sportives ne sont pas oubliés avec 1,8 millions investis sur les sports et la jeunesse. Tous les givordines et givordins sont concernés par les 3,2 millions d'euros investis dans l'aménagement, le cadre de vie, l'économie et la sécurité. Nous n'avons pas oublié la culture, marqueur incontournable de nos politiques, avec 1,4 millions consacrés sur cette compétence municipale.

L'exercice 2018 confirme une gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années pour faire face au désengagement continuel de l'Etat.

Dans une dynamique responsable nous avons continué à réduire pour presque annuler la dette qui ne représente plus que 1,07 € par habitant au 31 décembre 2018. Eviter l'endettement risqué et limiter ses dépenses de fonctionnement tout en entretenant nos installations et en investissant pour l'avenir, voilà la marque d'un choix politique assumé.

Ce choix s'accompagne d'une volonté de la majorité municipale de continuer à baisser les taux communaux d'imposition. Il s'accompagne aussi d'un soutien sans relâche au tissu associatif givordin malgré les désengagements successifs de l'Etat dans de nombreux secteurs, qu'ils soient culturels ou sportifs. Ainsi plus de 1,2 millions d'euros ont été versés aux associations en faveur du développement et du lien social dans notre ville.

Ce compte administratif s'inscrit dans une vision tournée vers l'avenir pour cette fin de mandature. Avec des marges de manœuvre financières obtenues par une gestion saine de nos finances, ce sont les projets de demain pour nos enfants, pour nos sportifs, pour toutes les générations de givordines et givordins qui se réaliseront sans faire injure à l'avenir.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : GRANDES MASSES 4

I.1 Section de fonctionnement 4

I.1.1 Evolution des dépenses et recettes 4

I.1.2 Dépenses et recettes réelles par fonctions 4

I.1.3 Taux d'exécution 5

I.2 Section d'investissement 5

I.2.1 Evolution des dépenses et recettes 5

I.2.2 Dépenses et recettes réelles par fonctions 5

I.3 La dette 6

I.3.1 L'encours de la dette 6

I.3.2 Les frais financiers 6

I.3.4 Répartition des risques (Charte de bonne conduite) 6

I.4 Les épargnes 7

I.5 Résultat de l'exercice 2018 8

I.6 Les ratios 8

II. DETAIL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 10

II.1 La section de fonctionnement 10

II.1.1 Les recettes de fonctionnement 11

II.1.1.1 La structure des recettes réelles de fonctionnement 2018 11

III.1.1.2 Evolution des recettes de fonctionnement 11

II.1.1.3 La DGF et la DSU 12

II.1.1.4 Les compensations fiscales 13

II.1.1.5 Les dotations de la Métropole de Lyon 13

II.1.1.6 Les recettes tarifaires 13

II.1.2 La fiscalité directe locale 13

II.1.2.1 Détail des bases fiscales 14

II.1.2.2 Taux des taxes locales 14

II.1.2.3 Droits de mutation 15

II.1.3 Les dépenses de fonctionnement 16

II.1.3.1 Les dépenses de personnel 17

II.1.3.2 Les subventions municipales 19

II.2 La section d'investissement 20

II.2.1 Les dépenses d'investissement 20

II.2.2 Les recettes d'investissement 23

II.2.2.1 Les subventions d'équipement 23

II.2.2.2 Les dotations aux amortissements 23

III. AFFECTATION DU RESULTAT 24

III. 1 Investissement 24

III. 2 Fonctionnement 25

IV. LEXIQUE 26

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : GRANDES MASSES

Le compte administratif 2018 fait apparaître un montant total de 37 800 029,74 euros en dépense et 37 228 823,39 euros en recette.

Dépenses réelles	34 100 355,14
Dépenses d'ordre	3 699 674,60
Dépenses totales	**37 800 029,74**

Recettes réelles	33 529 148,79
Recettes d'ordre	3 699 674,60
Recettes totales	**37 228 823,39**

Pour rappel, le compte administratif 2017 se décomposait comme suit :

- 32 093 234,06 euros en dépenses (soit 24 967 678,48 euros en section de fonctionnement et 7 125 555,58 euros en investissement) ;
- 35 517 816 euros en recettes (soit 28 569 121,17 euros en section de fonctionnement et 6 948 694,83 euros en section d'investissement).

I.1 Section de fonctionnement

I.1.1 Evolution des dépenses et recettes

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 25 500 595,03 euros et 28 464 526,13 euros de recettes.

Dépenses réelles	22 805 655,78
Dépenses d'ordre	2 694 939,25
Dépenses totales	**25 500 595,03**

Recettes réelles	28 082 424,90
Recettes d'ordre	382 101,23
Recettes totales	**28 464 526,13**

Rappel du compte administratif 2017 (incluant les mouvements d'ordre) : dépenses 24 967 678,48 € / recettes 28 569 121,17 €.

Les dépenses totales de fonctionnement sont en hausse de 2,13 % par rapport au CA 2017.

Les recettes totales de fonctionnement sont en baisse de 0,37 % par rapport au CA 2017.

I.1.2 Dépenses et recettes réelles par fonctions

Fonctions	CA 2017		CA 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Services généraux	7 467 434,31	25 591 711,44	7 522 093,65	25 345 216,46
Aménagement, cadre de vie, économie et sécurité	3 008 892,40	267 178,99	2 762 079,28	222 654,33
Education, Loisirs et restauration	4 391 725,09	509 238,06	4 119 305,63	481 779,22
Culture	2 433 826,28	272 685,56	2 502 031,68	276 263,39
Sport et jeunesse	3 124 896,55	424 837,79	3 338 129,60	542 766,39
Famille, Logement et Social	2 433 383,23	1 337 414,10	2 562 015,94	1 213 745,11
TOTAUX	**22 860 157,86**	**28 403 065,94**	**22 805 655,78**	**28 082 424,90**

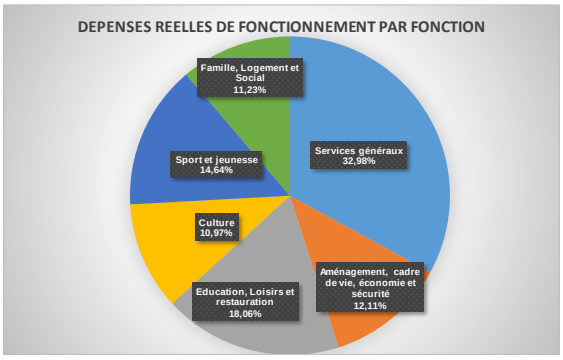

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 0,24 % par rapport au CA 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,13 % par rapport au CA 2017.

I.1.3 Taux d'exécution

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes sont respectivement de 94,03% et de 104,96% contre 92,15% en dépenses et 105,44% en recettes pour 2017.

I.2 Section d'investissement

I.2.1 Evolution des dépenses et recettes

La section d'investissement présente des dépenses à hauteur de 12 299 434,71 euros, et 8 764 297,26 euros de recettes.

Dépenses réelles	11 294 699,36
Dépenses d'ordre	1 004 735,35
Dépenses totales	**12 299 434,71**

Recettes réelles	5 446 723,89
Recettes d'ordre	3 317 573,37
Recettes totales	**8 764 297,26**

Rappel du compte administratif 2017 (incluant les mouvements d'ordre) : dépenses 7 125 555,58 €, recettes 6 948 694,83 €.

Les dépenses totales d'investissement sont en hausse de 72,61 % par rapport au CA 2017.

Les recettes totales d'investissement sont en hausse de 26,13 % par rapport au CA 2017.

I.2.2 Dépenses et recettes réelles par fonctions

Fonctions	CA 2017		CA 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Services généraux	856 690,31	4 300 873,90	1 561 382,50	4 905 612,47
Education, Loisirs et restauration	1 554 067,40	0,00	3 028 762,63	216 894,45
Culture	1 260 270,31	0,00	1 394 236,28	1 287,00
Sport et jeunesse	410 583,93	0,00	1 799 542,83	119 088,33
Famille, Logement et Social	0,00	0,00	303 274,02	143 841,64
Aménagement, cadre de vie, économie et sécurité	2 573 168,75	235 580,66	3 207 501,10	60 000,00
TOTAUX	**6 654 780,70**	**4 536 454,56**	**11 294 699,36**	**5 446 723,89**

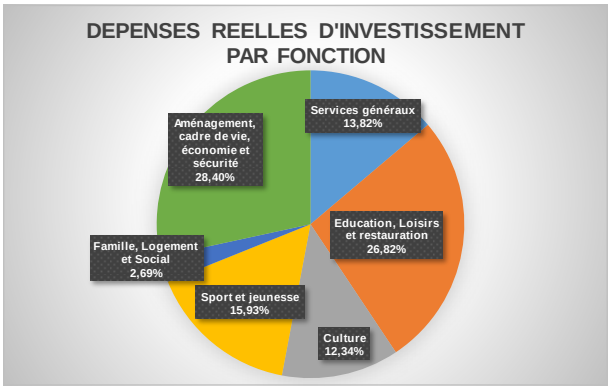

Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse de 69,72 % par rapport au CA 2017.

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 20,07 % par rapport au CA 2017.

I.3 La dette

Un seul emprunt est encore en cours pour la ville de Givors. Cet emprunt a été contracté au 1er janvier 2006.

	2016	2017	2018
Sous total au 01/01/N	78 588 €	60 125 €	40 895 €
Capital payé sur la période	18 463 €	19 231 €	20 031 €
Intérêts payés sur la période	3 269 €	2 501 €	1 701 €
Encours au 31/12/N	60 125 €	40 895 €	20 864 €
Taux moyen sur la période	**4,15%**	**4,15%**	**4,15%**

I.3.1 L'encours de la dette

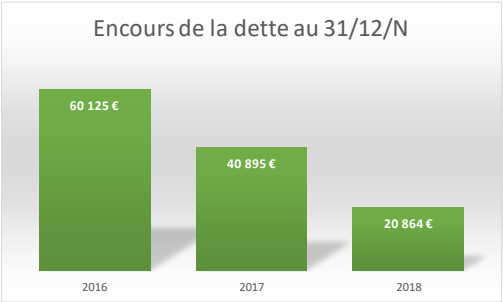

L'encours de la dette au 31/12/2018 représentait 1,07 € par habitant.

Définitions :
Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à une date donnée.

I.3.2 Les frais financiers

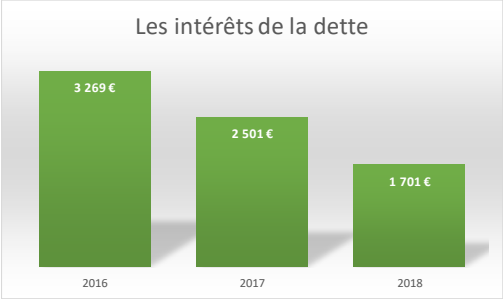

Les frais financiers par habitant représentaient 0,09 € en 2018 contre 0,13 € en 2017.

I.3.4 Répartition des risques (Charte de bonne conduite)

La Charte de bonne conduite permet de définir une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

Risque faible

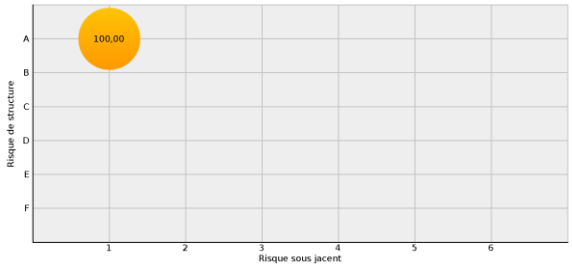

Risque élevé

Le risque associé aux indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, EUR) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 6).
Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à F ; plus la structure est complexe, plus le produit sera considéré comme risqué.

I.4 Les épargnes

En 2018, le compte administratif affiche un niveau d'épargne nette de 4 801 352,13 € en diminution par rapport à l'exercice 2017 (soit - 485 621,31 €).

	CA 2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	28 082 424,90 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + RATTACHEMENTS (2)	22 805 655,78 €
CESSION (ARTICLE 775) (3)	455 386,35 €
INTERET DE LA DETTE 66111 (4)	1 701,21 €
REMBOURSEMENT CAPITAL (5)	20 030,64 €
EPARGNE DE GESTION (6) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]	4 823 083,98 €
EPARGNE BRUTE (7) = [(1)-(2)-(3)]	4 821 382,77 €
EPARGNE NETTE (8) = (7)-(5)	4 801 352,13 €

L'épargne de gestion de 4 823 083,98 € correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement (dont les rattachements) ainsi que les cessions.

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements. Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, les rattachements et de cela il faut également déduire les cessions car il s'agit d'une recette exceptionnelle (article 775).

L'épargne nette de 4 801 352,13 € correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital.

Sur la période de 2016 à 2018, les soldes d'épargne de la commune de Givors sont restés stables, rendant compte d'une gestion budgétaire saine :

- L'épargne brute est passée de 5 346 501,49 euros en 2016 à 4 821 382,77 euros en 2018 ;
- L'épargne de gestion est passée de 5 349 770,74 euros en 2016 à 4 823 083,98 euros en 2018.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	% évolution 2017/2018
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	27 686 529,02	28 403 065,94	28 082 424,90	-1,13%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	22 325 377,53	22 860 157,86	22 805 655,78	-0,24%
TOTAL CESSIONS (3)	14 650,00	236 704,00	455 386,35	92,39%
TOTAL INTERET DE LA DETTE (4)	3 269,25	2 501,21	1 701,21	-31,98%
TOTAL EPARGNE DE GESTION (5) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]	**5 349 770,74**	**5 308 705,29**	**4 823 083,98**	**-9,15%**
TOTAL EPARGNE BRUTE (6) = [(1)-(2)-(3)]	**5 346 501,49**	**5 306 204,08**	**4 821 382,77**	**-9,14%**

Givors conserve, un niveau d'épargne conséquent lui permettant de financer son programme d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

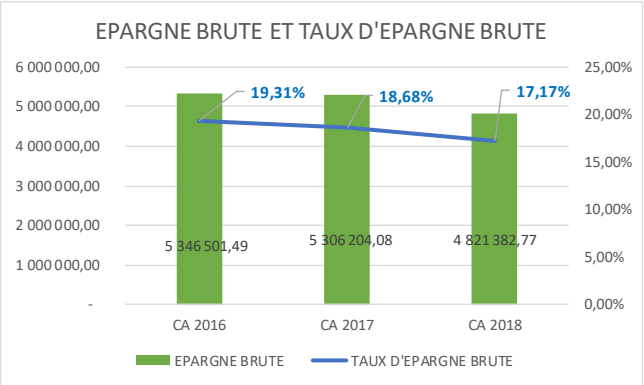

I.5 Résultat de l'exercice 2018

DEPENSES			RECETTES
Exercice 2018			
Section de fonctionnement			
25 500 595,03	RESULTAT 2018		28 464 526,13
	+ 2 963 931,10		
Reprise résultat 2017	002	+ 200 000	
Section d'investissement			
12 299 434,71	RESULTAT 2018		8 764 297,26
	- 3 535 137,45		
Reprise résultat 2017	001	+ 7 530 760,15	
Reports d'investissement 2018/2019			
- 4 860 635,43			
RÉSULTAT RESTANT A AFFECTER			
	2 298 918,37		

En tenant compte de l'excédent de l'année 2017 (200 000 € en fonctionnement et 7 530 760,15 € en investissement), la commune affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2018 de 3 163 931,10 € en fonctionnement et 3 995 622,70 € en investissement.

Il comprend 7 730 760,15 euros de reprise de résultat de l'exercice 2017.

Il convient de relever que la section d'investissement a été clôturée en déficit en 2018. Une fois les reports d'investissent couverts, le résultat restant à affecter s'élève en 2018 à 2 298 918,37 €.

I.6 Les ratios

Les données présentées ci-dessous sont tirées des derniers Comptes de Gestion des Villes de strate entre 10 000 et 20 000 habitants (année 2017 - sources DGCL), comparées à nos données 2018.

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

893 €

1,07 €

Une dette par habitant bien inférieure à la moyenne de la strate.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

1 209 €

1 258 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont comparables à la moyenne de la strate.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

177 €

318 € *dont 149,50 € pour la DGF et 174,39 € pour la DSU*

La dotation globale de fonctionnement (incluant la DSU) est supérieure à la moyenne de la strate.

DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT

300 €

351 €

Les dépenses d'équipement par habitant de la commune de Givors sont supérieures de 17 % à la moyenne strate.

IMPOTS LOCAUX PAR HABITANT

550 €

476 €

Le produit des impôts locaux (article 73111 et 7318) perçu par la commune de Givors est inférieur à la moyenne de la strate de 13,45 %.

Définitions :
Ratios : Les ratios sont des outils d'analyse qui permettent de comparer les données d'une collectivité par rapport aux collectivités de même nature appartenant à une même strate démographique.

II. DETAIL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

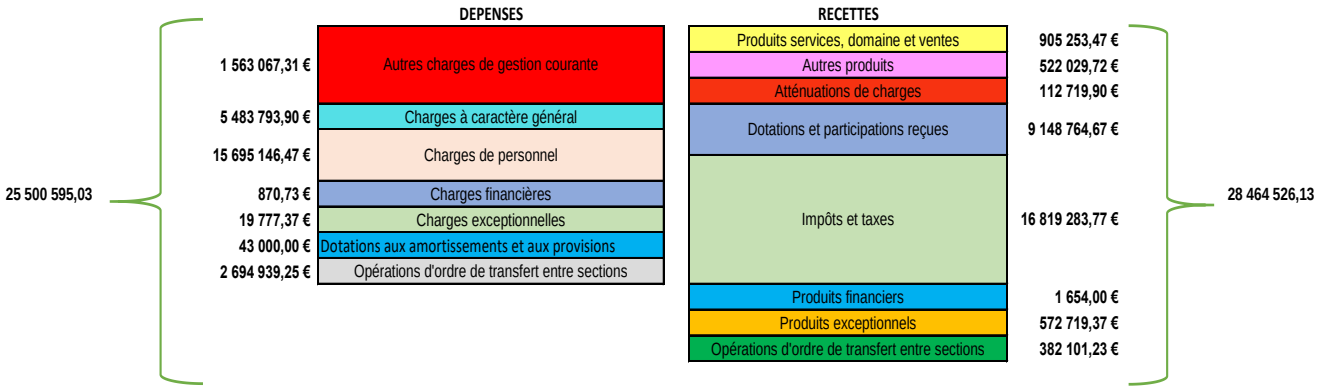

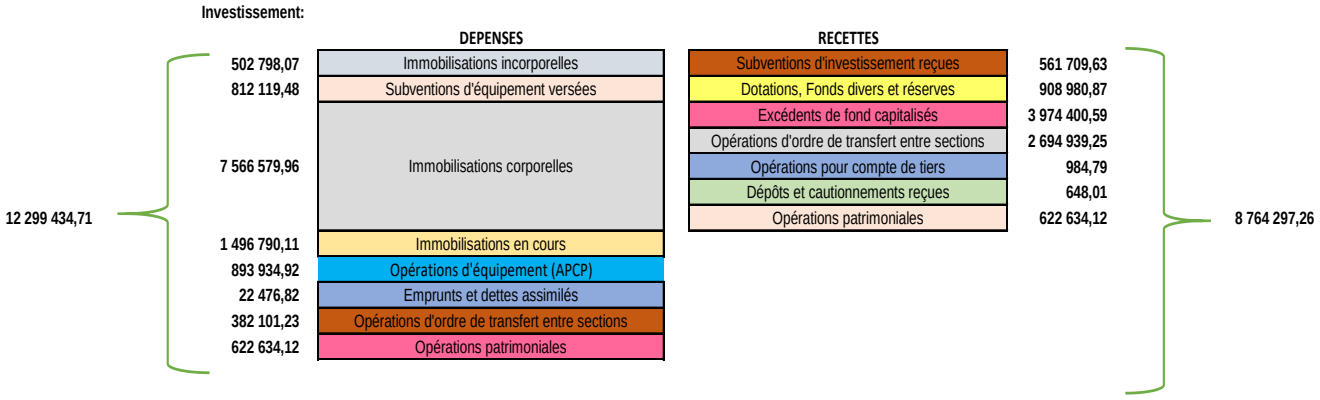

Immobilisations incorporelles : dépenses au chapitre 20 (études, licences informatiques...)
Immobilisations corporelles : dépenses travaux en cours, mobiliers, matériaux au chapitre 21.
Immobilisation en cours : dépenses de travaux sur plusieurs exercices (chapitre 23).

Subventions d'équipements versées : ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par la commune à des tiers (chapitre 204).

Les charges financière (chapitre 66) s'élèvent à 870,73 €.

II.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondant aux opérations courantes et régulières de la commune de Givors.

En 2018, les dépenses de fonctionnement représentent 25 500 595,03 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 28 464 526,13 €.

II.1.1 Les recettes de fonctionnement

II.1.1.1 La structure des recettes réelles de fonctionnement 2018

	Montant CA 2017	Montant CA 2018
Ressources fiscales	16 789 676,85	16 819 283,77
DGF	3 030 630,00	2 915 502,00
Dotation de solidarité urbaine	3 236 996,00	3 400 880,00
Autres dotations	89 616,00	107 975,39
Participations	3 101 943,87	2 724 407,28
Autres produits de fonctionnement	2 154 203,22	2 114 376,46

(Recettes d'ordres : 1 004 735,35 € en 2018 contre 166 055,23 € en 2017)

Les autres dotations concernent :

- La dotation forfaitaire de recensement est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la commune de Givors a perçu une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat de 3 652 €.
- La dotation pour les titres sécurisés reste inchangée à 25 740 €. En effet, depuis 2010 l'Etat verse une dotation forfaitaire annuelle et par station. La Ville est équipée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales.

III.1.1.2 Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES				
CHAPITRES		CA 2017	CA 2018	% évolution
013	Atténuations de charges	218 311,98	112 719,90	**-48,37%**
70	Produits services, domaine et ventes	855 848,55	905 253,47	**5,77%**
73	Impôts et taxes	16 789 676,85	16 819 283,77	**0,18%**
74	Dotations et participations reçues	9 459 185,87	9 148 764,67	**-3,28%**
75	Autres produits	577 575,55	522 029,72	**-9,62%**
76	Produits financiers	4 676,00	1 654,00	**-64,63%**
77	Produits exceptionnels	497 791,14	572 719,37	**15,05%**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		**28 403 065,94**	**28 082 424,90**	**-1,13%**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 055,23	382 101,23	**130,10%**
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		**166 055,23**	**382 101,23**	**130,10%**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**28 569 121,17**	**28 464 526,13**	**-0,37%**

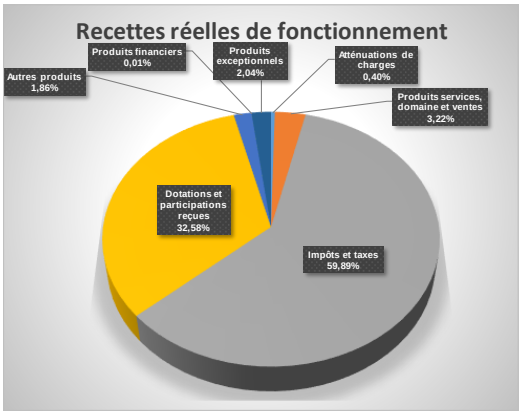

Chapitre 013 : Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité.
Chapitre 70 : Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.
Chapitre 73 : Impôt et taxes.
Chapitre 74 : Dotations diverses.
Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante correspondent aux charges et loyers refacturés.
Chapitre 76 : Fonds de soutien de sortie des emprunts à risque.
Chapitre 77 : Produit des cessions d'immobilisation.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 98,65% des recettes totales (soit 28 082 424,90 €) et comprennent notamment les ressources fiscales et les dotations.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de – 1,13 % par rapport au compte administratif 2017. La baisse s'explique par :

- Les remboursements sur rémunérations du personnel sont moins importants – chapitre 013 (moins d'agent contractuels malades) ;
- Les recettes liées aux locations (résiliation de plusieurs baux : centre commercial des Vernes salon de coiffure, superette Seren market, point préfecture à la Maison de l'emploi et des services publics…) ;
- Les participations pour les emplois d'avenir, CAE-CUI ne sont plus aussi importantes que les exercices précédents suite au désengagement de l'Etat sur ces dispositifs (chapitre 74) ;

Néanmoins, les opérations d'ordre sont en augmentation de + 216 046 € entre 2017 et 2018. Cette hausse s'explique notamment par la cession des parcelles AH324 – 336 – 337 -339 -341 – 343 - 344 pour un montant de 161 000 € (délibération du 20 septembre 2018) rue Danielle Casanova; mais également par le rattrapage 2017 des subventions amortissables d'un montant de 55 846 € (délibération du 3 décembre 2018).

II.1.1.3 La DGF et la DSU

Depuis plusieurs années, la participation de la ville au redressement des comptes publics s'est traduite par une baisse des dotations versées par l'Etat. L'effort exigé de la part de la collectivité s'est accentué en 2017 et 2018. Les recettes de la DGF ont diminué de - 15,5 % entre 2016 et 2017 et - 3,8 % entre 2017 et 2018.

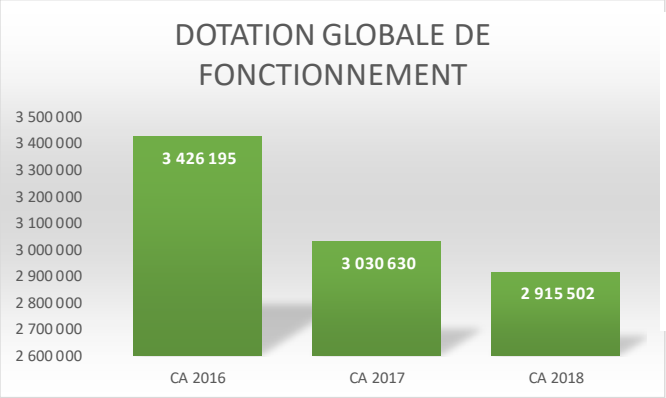

Le montant de la dotation forfaitaire perçu en 2018 est de 2 915 502 € soit 149,50 € par habitants. Au total sur la période 2016-2018, la ville de Givors a contribué à hauteur de 510 990 € au redressement des comptes publics.

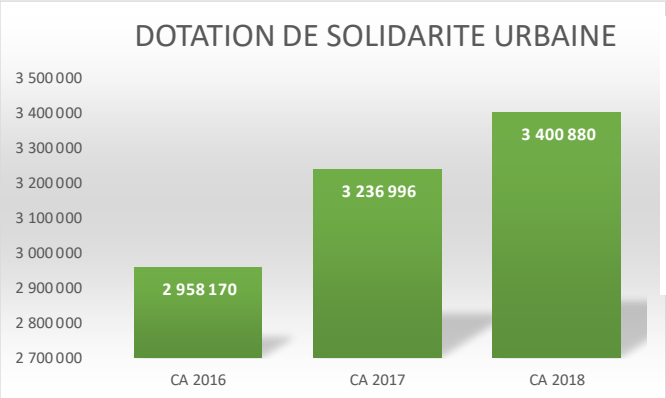

Le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) perçu en 2018 est de 3 400 880 € soit 174,39 € par habitants.
La dotation de solidarité urbaine (DSU), enregistre une augmentation cumulée de 442 710 € entre 2016 et 2018.

II.1.1.4 Les compensations fiscales

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
COMPENSATION EXONERATION TAXE D'HABITATION	568 567	734 444	762 611
COMPENSATION EXONERATION TAXE FONCIERE	125 643	114 108	55 379
DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES TAXE PROFESSIONNELLES	227 425	70 781	0
TOTAL	**921 635**	**919 333**	**817 990**

Compte 74834 – Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
Ce compte enregistre les compensations de pertes de ressources relatives aux taxes foncières résultant des exonérations décidées par la loi au titre de l'exercice.

Compte 74835 – Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
Ce compte enregistre les compensations de pertes de ressources relatives à la taxe d'habitation résultant des exonérations décidées par la loi au titre de l'exercice.

II.1.1.5 Les dotations de la Métropole de Lyon

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Attribution de compensation	6 037 630	6 037 630	6 025 934
Dotation de Solidarité Communautaire	384 065	384 065	384 065
Remboursement des intérêts de la dette transférée	273 228	227 690	182 152
TOTAL	**6 694 923**	**6 649 385**	**6 592 151**

Dotation de Solidarité Communautaire :
Afin de favoriser la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Lyon Métropole verse aux communes une Dotation de Solidarité Communautaire.

Remboursement des intérêts de la dette transférée :
Remboursement par la Métropole des quotes-parts d'emprunt qui sont imputables (cas des dettes correspondant au transfert par Givors).

Attribution de compensation :
Ce compte enregistre les attributions de compensation perçues par les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique.

II.1.1.6 Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits tels que droits de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles…, sont réalisées à hauteur de 905 253,47 € au compte administratif de l'exercice 2018.

II.1.2 La fiscalité directe locale

Conformément à l'engagement pris devant les Givordins de ne pas augmenter les taux d'imposition à la Ville de Givors, aucune hausse de taux de fiscalité n'a été faite sur l'exercice 2018. Alors que les contraintes financières auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales n'ont fait qu'augmenter, la commune de Givors a fait le choix d'une baisse continue de ses taux.

II.1.2.1 Détail des bases fiscales

	Bases prévisionnelles*	Produit bases prévisionnelles	Bases définitives**	Produit bases définitives
TAXE D'HABITATION	17 060 615	3 194 170	16 914 631	3 166 259
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	21 816 494	6 054 077	22 303 613	6 199 813
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	62 552	41 534	58 166	38 622
TOTAL	**38 939 661**	**9 289 781**	**39 276 410**	**9 404 694**

* Données provenant des services fiscaux début 2018
** Données provenant des services fiscaux fin 2018

II.1.2.2 Taux des taxes locales

Depuis plusieurs années, les taux des taxes locales sont en baisse. Pour l'exercice 2018, les taux ont diminué de la manière suivante :

Taux de la taxe d'habitation : -0,21 % ;
Taux de la taxe foncière sur le bâti : -3 ,14 % ;
Taux de la taxe foncière sur le non bâti : -0,21%.

	2016	2017	2018	2018/2017
Taxe d'habitation TH				
Taux communaux	18,8	18,76	18,72	-0,21%
Taxe du foncier bâti TFB				
Taux communaux	28,74	28,65	27,75	-3,14%
Taxe du foncier non bâti TFNB				
Taux communaux	66,67	66,54	66,4	-0,21%

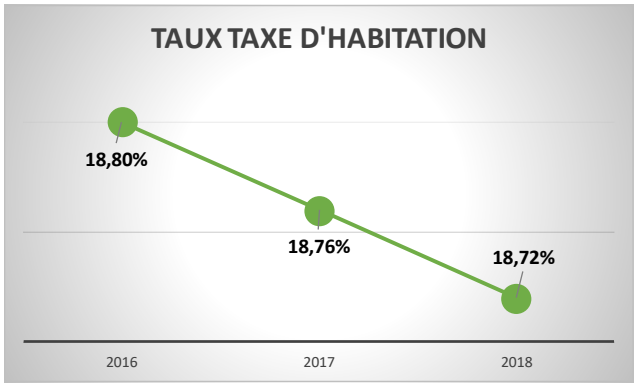

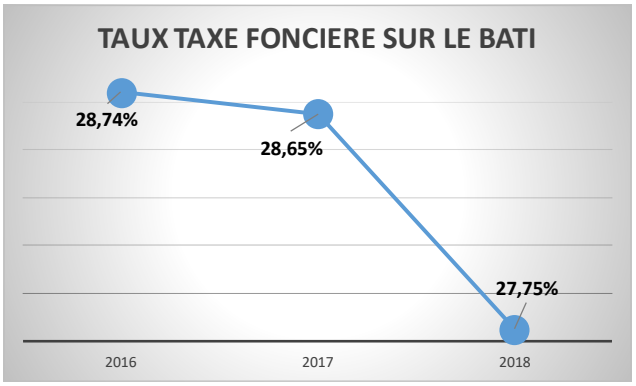

	2016	2017	2018
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation	16 748 676	16 858 315	16 914 631
Taux taxe d'habitation	18,80%	18,76%	18,72%
Produit de la taxe d'habitation	3 148 751	3 162 620	3 166 259
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	20 900 395	21 385 186	22 303 613
Taux taxe foncière sur le bâti	28,74%	28,65%	27,75%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 006 774	6 125 919	6 199 813
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	57 336	61 810	58 166
Taux taxe foncière sur le non bâti	66,67%	66,54%	66,40%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	38 226	41 128	38 622
Produit des taxes directes	**9 193 751**	**9 329 667**	**9 404 694**

En 2018 la commune a perçu 9 421 387 euros à l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitation ». Ce compte enregistre le produit des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties.

On constate que malgré la baisse des taux communaux, le produit fiscal progresse du fait de l'augmentation des basses réelles, preuve du dynamisme du foncier sur la commune.

II.1.2.3 Droits de mutation

Les droits de mutation sont en hausses comparés à l'exercice 2016 de + 83 296,80 €. Cette augmentation s'explique notamment par la croissance des bases communales et le dynamisme du marché immobilier.

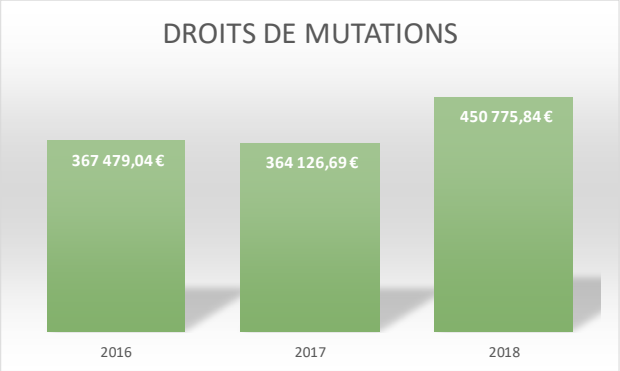

II.1.3 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
CHAPITRES		CA 2017	CA 2018	% évolution
011	Charges à caractère général	5 209 293,53	5 483 793,90	**5,27%**
012	Charges de personnel	16 022 078,89	15 695 146,47	**-2,04%**
65	Autres charges de gestion courante	1 585 369,85	1 563 067,31	**-1,41%**
66	Charges financières	1 965,90	870,73	**-55,71%**
67	Charges exceptionnelles	41 449,69	19 777,37	**-52,29%**
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	43 000,00	**100,00%**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		**22 860 157,86**	**22 805 655,78**	**-0,24%**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 107 520,62	2 694 939,25	**27,87%**
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		**2 107 520,62**	**2 694 939,25**	**27,87%**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**24 967 678,48**	**25 500 595,03**	**2,13%**

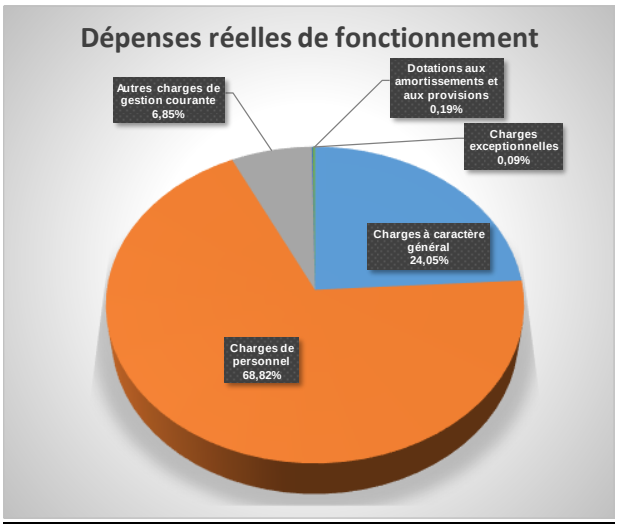

Chapitre 011 : Charges à caractère général (Les achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain…etc.)
Chapitre 012 : On trouve dans ce chapitre toutes les dépenses concernant le personnel.
Chapitre 014 : On trouve dans ce chapitre les atténuations de produits liées aux fonds de péréquations et de compensations.
Chapitre 65 : On trouve dans ce chapitre le montant des subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les créances admises en non-valeur.

Chapitre 66 : On trouve dans ce chapitre le montant des intérêts, qui sont toujours en baisse depuis l'exercice 2013 ainsi que différents frais notamment ceux concernant les paiements CB.
Chapitre 67 : Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés, à des annulations de titres sur exercices antérieurs et à des subventions versées pour les bourses de voyage scolaire.
Chapitre 68 : On trouve dans ce chapitre les provisions pour risques et charges (sinistres et décisions juridiques).

Les charges à caractère général sont en hausse comparé à l'exercice 2017. Cette augmentation provient en partie du nouveau marché de fourniture de repas des cantines scolaires, des dépenses d'entretien pour les bâtiments publics (bâtiments municipaux, culturels, écoles, …) et de l'inflation qui représente 1,2 %.

Néanmoins, les opérations d'ordre du chapitre 042 sont en augmentation de + 587 418,63 € entre 2017 et 2018 (ce même chiffre est visible au chapitre 040 en recette d'investissement). Cette hausse s'explique notamment par plusieurs cessions de terrain (31 rue Bel Air, Chemin Chatelaine, Route Varissan). Egalement par des cessions de divers matériaux (tondeuses, balayeuse, tablier de tonte, pulvérisateurs, une saleuse, ...).

De plus, les dotations aux amortissements sont passées de 1 870 816,62 € en 2017 à 2 078 552,90 € en 2018 (soit + 207 736,28 €). Le montant est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation, en se référant à la délibération prise le 11 décembre 1996. La hausse s'explique par des dépenses d'investissements en hausse.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	% évolution 2017/2018
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**22 325 377,53**	**22 860 157,86**	**22 805 655,78**	**-0,24%**
DEPENSES DE PERSONNEL	15 583 906,57	16 022 078,89	15 695 146,47	-2,04%
AUTRES DEPENSES DE GESTION	6 738 434,32	6 836 113,07	7 109 638,58	4,00%
CHARGES FINANCIERES	3 036,64	1 965,90	870,73	-55,71%

En 2018, les frais financiers au compte administratif sont de 870,73 €. Cette réalisation est en baisse de 1 965,90 € par rapport à 2017 qui résulte des effets bénéfiques de la politique de désendettement.

Définitions :
Les dépenses de gestion : ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité locale, c'est-à-dire des dépenses qui reviennent chaque année : achat de fourniture, électricité, téléphone, prestation de service, assurance, et également les dépenses concernant les services rendus à la population tels que la restauration municipale, activités périscolaires et extrascolaire, sportives, culturelles etc.….

II.1.3.1 Les dépenses de personnel

On constate une baisse sensible des dépenses de personnel en 2018 (-327 000€, soit -2,04%) ; ce qui a pour effet un allègement du poids de ce poste de dépenses par rapport à l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale s'élève à un montant de 15 696 146,47€ en 2018 et représente 68,82% des dépenses réelles de fonctionnement contre 70,09% en 2017.

Après l'importante réorganisation de l'administration municipale entrée en vigueur début 2015, l'optimisation des effectifs reste une préoccupation constante de la collectivité. Chaque départ en retraite est étudié en amont afin de procéder ou non au remplacement de l'agent.

Ainsi en 2018, on peut observer une baisse des effectifs de 8,16 ETP, ce qui représente une baisse de 2,2%.
Rappelons qu'au 31/12 2014, les effectifs en ETP étaient de 397,26. Ils sont au 31/12/2018 de 359,44, soit une diminution de 37,82 ETP en 4 ans.

Cette baisse de la masse salariale et des effectifs a pu se réaliser grâce au fort investissement des directions et des agents communaux s'appuyant sur le développement des outils numériques et une plus grande mutualisation afin de gagner en efficience.
Les principales évolutions concernant la masse salariale en 2018 sont les suivantes, certaines étant externes à la collectivité :

- Hausse du SMIC au 1er janvier 2018,
- Hausse du taux de cotisation de la caisse d'assurance maladie sur les accidents du travail,
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne…). Ce qui pèse dans notre collectivité, sachant que plus de la moitié des agents titulaires étaient âgés de 50 ans ou plus (58%) au 31/12/2018. Et plus d'un tiers des agents avait 55 ans ou plus. Les avancements d'échelons sont par conséquent plus significatifs.
- Revalorisation des taux des vacations extrascolaires (enveloppe de 50 000€ en 2018)
- Impact financier des accords PPCR de 2017 qui pèsent sur 2018
- Réduction des emplois aidés (suppression des contrats d'avenir et CAE-CUI remplacés par des contrats Parcours Emploi Compétence moins avantageux)

Plusieurs recrutements ont été réalisés en 2018 : un poste de chef de projet événementiel, un poste d'animateur territorial au sein du service jeunesse, un poste d'assistante de communication et le service Police Municipal s'est étoffé avec le recrutement d'un gardien de PM.

Néanmoins, ces augmentations et ces créations de postes ont pu être absorbées par certaines mesures qui ont eu un impact non négligeable sur la masse salariale :

- Baisse des cotisations patronales URSSAF maladie pour les agents titulaires
- Baisse des cotisations patronales à pôle emploi
- Retour à la semaine de 4 jours dans les écoles ; ce qui a eu un effet ressenti sur le dernier trimestre 2018
- Pas de remplacement systématique des départs en retraite
- Absence d'élections en 2018

La subvention versée au CASC représente un montant de 106 762€ en 2018.

La politique des ressources humaines de la commune se caractérise par un certain nombre d'avantages octroyés au personnel communal.
La ville, en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents.
Le montant global de la participation mutuelle reste stable entre 2017 et 2018
Les avantages logement :
Logement : ils concernent les concierges et sont calculés en fonction du nombre de pièces du logement occupé et de la rémunération brute mensuelle de l'agent, selon un barème fixé par l'Urssaf.
Transport : un agent public qui utilise les transports en commun pour aller de son domicile à son travail, bénéficie, de la part de sa collectivité, d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement. Ainsi, la ville de Givors rembourse 50% du montant de l'abonnement transport en commun.
Véhicule : un véhicule de fonction a été attribué au DGS en 2018. La valorisation de cet avantage en nature est évaluée à environ 145€ par mois

Evolution des effectifs en équivalent temps plein (Agents présents au 31 décembre N)

	CA 2016	CA 2017	DIFF 2017-2016	CA 2018	DIFF 2018-2017
TITULAIRES / STAGIAIRES	295,27	289,91	-5,36	281,54	-8,37
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00	0,00	-1,00	1,00	1,00
CONTRACTUELS	63,77	77,69	13,92	76,90	-0,79
TOTAL	**360,04**	**367,60**	**7,56**	**359,44**	**-8,16**

Participations et valorisation des avantages en nature

	CA 2016	CA 2017	DIFF 2017-2016	CA 2018	DIFF 2018-2017
AIDES AUX VACANCES	5 272,00	2 195,00	-3 077,00	1 450,00	-745,00
PARTICIPATION MUTUELLES	29 029,00	28 177,00	-852,00	28 119,00	-58,00
REMBOURSEMENT ABT TRANSPORT	8 251,00	9 933,00	1 682,00	10 618,00	685,00
AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	34 164,00	30 997,00	-3 167,00	33 832,00	2 835,00
AvANTAGES EN NATURE VEHICULES	0,00	0,00	0,00	1 224,00	1 224,00
TOTAL AVEC CHARGES PATRONALES	**76 716,00**	**71 302,00**	**-5 414,00**	**75 243,00**	**3 941,00**

Traitement indiciaire (TI) et régime indemnitaire (RI)

	CA 2016	CA 2017	DIFF 2017-2016	CA 2018	DIFF 2018-2017
TI	7 792 685,00	7 990 704,00	198 019,00	7 999 978,00	9 274,00
TI AVEC CHARGES PATRONALES	**11 143 539,55**	**11 586 520,80**	**442 981,25**	**11 519 968,00**	**-66 552,80**
RI	930 344,74	924 534,70	-5 810,04	950 886,30	26 351,60
RI AVEC CHARGES PATRONALES	**976 861,98**	**970 761,44**	**-6 100,54**	**998 430,61**	**27 669,17**

Heures supplémentaires (HS)

	CA 2016	CA 2017	DIFF 2017-2016	CA 2018	DIFF 2018-2017
HS - DE 14 HEURES	30 846,00	30 264,00	-582,00	34 400,00	4 136,00
HS + DE 14 HEURES	4 536,00	3 379,00	-1 157,00	4 201,00	822,00
HS ELECTIONS	3 108,22	13 049,00	9 940,78	0,00	-13 049,00
HS DIMANCHE	22 860,00	32 785,00	9 925,00	23 451,00	-9 334,00
HS NUIT	6 662,00	6 562,00	-100,00	13 637,00	7 075,00
TOTAL AVEC CHARGES PATRONALES	**68 012,22**	**86 039,00**	**18 026,78**	**75 689,00**	**-10 350,00**

II.1.3.2 Les subventions municipales

En 2018, la ville de Givors a continué de soutenir activement les associations et partenaires qui constituent un socle solide en faveur du développement et maintien du lien social. Le montant réalisé au compte administratif 2018 concernant les subventions municipales est de 1 238 142,20 euros.

2016	2017	2018
1 149 767,89 €	1 235 482,00 €	1 238 142,20 €

II.2 La section d'investissement

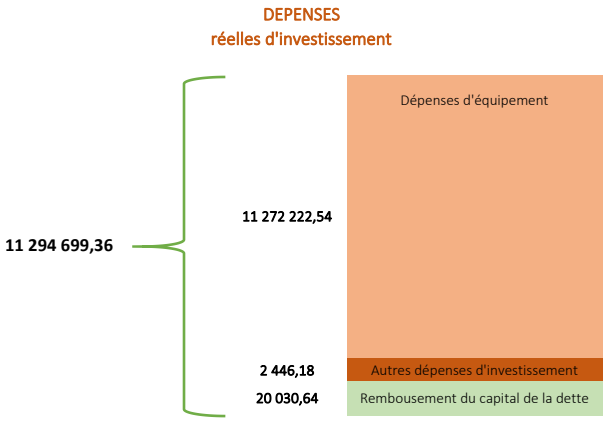

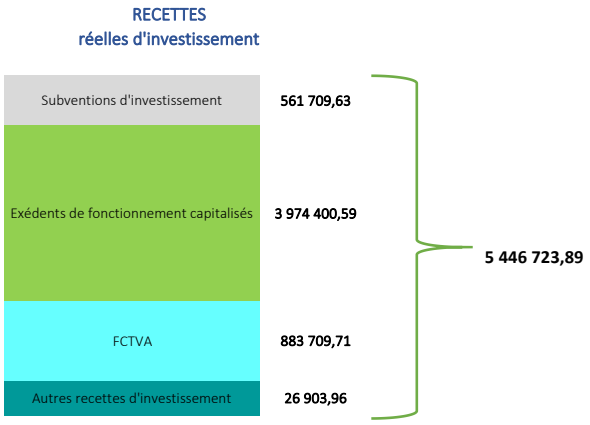

Les opérations qui valorisent le patrimoine de la commune de Givors, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elles retracent : les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.), le remboursement du capital de la dette et en recette : l'emprunt et les dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par la commune de Givors.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses d'investissement atteignent 12 299 434,71 € en 2018 (dont 11 294 699,36 € de dépenses réelles) alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 8 764 297,26 € (dont 5 446 723.89 € de recettes réelles).

II.2.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES				
CHAPITRES		CA 2017	CA 2018	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	772 529,14	502 798,07	
204	Subventions d'équipement versées	823 765,62	812 119,48	
21	Immobilisations corporelles	5 018 337,97	7 566 579,96	
23	Immobilisations en cours	20 602,33	1 496 790,11	
Opérations d'équipement		0,00	893 934,92	
16	Emprunts et dettes assimilés	19 545,64	22 476,82	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		**6 654 780,70**	**11 294 699,36**	**69,72%**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 055,23	382 101,23	
041	Opérations patrimoniales	304 719,65	622 634,12	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		**470 774,88**	**1 004 735,35**	**113,42%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**7 125 555,58**	**12 299 434,71**	**72,61%**

Immobilisations incorporelles : dépenses au chapitre 20 (études, licences informatiques...)
Immobilisations corporelles : dépenses travaux en cours, mobiliers, matériaux au chapitre 21.
Immobilisations en cours : dépenses de travaux sur plusieurs exercices (chapitre 23).

Subventions d'équipements versées : ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par la commune à des tiers (chapitre 204).

Les immobilisations incorporelles sont en diminution comparé à l'exercice 2017. De nombreuses études ont été réalisées en 2017 et ont été suivi de travaux en 2018 (notamment pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, la réfection des sols, des murs, des plafonds de l'école maternelle Henri Wallon, la réhabilitation complète du palais des sports, la rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir les activités du centre social Camille Claudel, la rénovation des sols, murs, plafonds de la médiathèque, le ravalement et isolation par l'extérieur du conservatoire).

Du fait que de nombreux travaux sont réalisés sur plusieurs exercices, il est normal que le chapitre concernant les immobilisations en cours soit en augmentation. Les travaux imputés au chapitre 23 sont en grande majorité la rénovation du palais des sports pour un montant de 1 330 910,54 €, la rénovation de la maison des associations pour un montant de 164 559,57 € et la construction d'un nouveau groupe scolaire Freydière Gare pour un montant de 893 934,92 € et pour laquelle une APCP a été votée au BP 2018.

Les dépenses d'investissement concernent notamment :

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, la bonne exécution du service au public.
- Les constructions d'équipements structurants afin de répondre à des besoins nouveaux (sécurité, culture…)

Les dépenses totales d'investissement atteignent 12 299 434,71 € contre 7 125 555,58 € en 2017.

Elles sont constituées essentiellement :

- Des dépenses d'ordre pour un montant de 1 004 735,35 € ;
- Remboursement emprunts et dettes assimilés pour un montant de 22 476,82 € ;
- Des dépenses d'équipement en section d'investissement pour l'exercice 2018 s'établit à 11 272 222,54 €.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement s'est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec en particulier l'éducation, le sport, la culture, la sécurité et l'aménagement du territoire, avec les principales dépenses suivantes :

EDUCATION (3 008 500 €)

- Etudes/diagnostics pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Freydière Gare (capacité de 6 classes élémentaires et 5 classes maternelles) : 205 000 €
- Etudes/diagnostic école primaire Jean Jaurès 26 000 €
- Etudes/diagnostic école Joliot Curie 2 000 €
- Etudes/diagnostic groupe scolaire Romain Rolland 2 000 €
- Etudes/diagnostic école Liauthaud 5 000 €
- Etudes/diagnostic école Langevin
- 1 000 €
- Etudes/diagnostic école Louise Michel
- 2 000 €
- Etudes/diagnostic école Henri Wallon
- 2 000 €
- Commencement des travaux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Freydière Gare (capacité de 6 classes élémentaires et 5 classes maternelles) : 894 000 €
- Réfection façades et étanchéité avec isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire Romain Rolland 296 500 €
- Réfection façades et étanchéité avec isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire Louise Michel 407 000 €
- Réfection des façades du groupe scolaire Joliot Curie et réfection des sols souples de l'école maternelle Joliot Curie 503 500 €
- Réfection complète de l'école maternelle Henri Wallon 265 000 €
- Réfection sols/murs/plafonds de l'école élémentaire Paul Langevin 127 000 €
- 2e tranche de ravalement de l'école élémentaire Jean Jaurès 75 000 €
- Réfection des blocs sanitaires de l'école élémentaire Joseph Liauthaud 107 500 €
- Petits travaux d'aménagement dans diverses écoles (Elsa Triolet, Gabriel Péri, Presqu'ile, Jacques Duclos) 36 000 €
- Matériels/mobiliers : 52 000 €

SPORT (1 803 500 €)

- Etudes/diagnostics divers pour la réhabilitation complète du palais des sports 56 000 €
- Etudes/diagnostics pour le pompage dans la nappe phréatique pour la piscine, …) 49 000 €
- Etudes piscine (plan topographique) : 5 500 €
- Réhabilitation du palais des sports Salvador Allende 1 500 000 €
- Réhabilitation du tennis couvert et club house 32 000 €
- Réfection des installations d'eau chaude sanitaire de la piscine municipale et aménagement d'un forage pour pompage dans la nappe 91 000 €
- Matériels/mobiliers : 70 000 €

PATRIMOINE/EQUIPEMENTS (1 357 500 €)

- Etude pour la rénovation d'un bâtiment communal pour accueillir les activités du centre social Camille Claudel : 2 500 €
- Etude de la salle Rosa Parks : 18 000 €
- Etude pour la rénovation de la maison des associations (Picard) : 3 500 €
- Acquisition de véhicules (dont deux véhicules électriques) et d'une balayeuse : 270 000 €
- Fin des travaux de construction de la salle Rosa Parks 561 000 €
- Réaménagement du CCAS et de la maison des usagers 64 000€
- Démolition d'un bâtiment 54 rue du Moulin pour sécuriser le site : 70 500 €
- Démolition et dépose façade Seren market suite à l'incendie : 35 500 €
- Matériels: 156 000 €
- Travaux extension du réseau d'électrification : 11 500 €
- Travaux de rénovation de la maison des associations (Picard) : 165 000 €

CULTURE (849 000 €)

- Etudes/diagnostics divers (rénovation sols/murs/plafonds de la médiathèque, 5 000 €
- Etudes/diagnostics pour le ravalement et isolation par l'extérieur du conservatoire, …) : 14 000 €
- Etudes pour la réhabilitation de la salle Georges Brassens : 41 000 €
- Réfection des sols/murs/plafonds de la médiathèque 401 500 €
- Ravalement du conservatoire 265 000 €
- Matériels/mobiliers : 115 000 €
- Travaux de plâtrerie/peinture à la Mostra : 7 500 €

MODERNISATION NUMERIQUE (600 000 €)

- Etude pour le développement du matériel téléphonique des services administratifs : 5 000 €
- Certificat électronique pour la mise en place de la signature électronique (dématérialisation du processus finances), licence MAJ pour la médiathèque, dématérialisation de données à l'Etat Civil : 22 000 €
- Renouvellement d'une partie du matériel informatique dans les services 573 000 € dont 254 000 € pour le remplacement de tous les TBIs dans les écoles

SECURITE (221 000 €)

- Modernisation des installations d'alarme anti intrusion des équipements communaux : 80 000 €
- Déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la commune : 91 000 €
- Première phase de déploiement de défibrillateurs : 19 000 €
- Matériels: 11 000€
- Réfection des barrières levants d'accès aux places de la mairie : 20 000 €

PETITE ENFANCE (302 000 €)

- Projet immobilier du quartier des Plaines comprenant une crèche d'une capacité de 36 berceaux, une salle polyvalente, l'agence locale de LMH et 17 logements : 287 000 €
- Matériels/Mobiliers: 15 000 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (3 129 300 €)

- Etude pour l'aménagement des espaces extérieur Yves Farge : 6 000 €
- Etude pour l'aménagement des espaces extérieur Cité Croizat: 10 500 €
- ZAC VMC : participation communale d'équilibre de la ZAC : 110 300 €
- Réaménagement des espaces extérieurs de la cité Ambroise Croizat 633 000 €
- Réfection d'une partie des allées du cimetière de Badin 187 500 €
- Aménagements divers sur l'espace public (Normandie Niemen, Vernes, finalisation parc urbain des Plaines, plateau de Montrond, place Jean Jaurès,…) : 657 000 €
- Aménagement aire d'accueil givors ouest : 340 000 €
- Acquisition parcelle ZAC VMC constitutif des biens de reprise (cinéma) 829 000 €
- Acquisition immeubles des 5 et 7 rue Pierre Semard : 280 000 €
- Fonds d'initiative communal pour les travaux de réfection des espaces extérieurs de la cité Ambroise Croizat, pour les espaces de domanialité métropolitaine : 76 000 €

II.2.2 Les recettes d'investissement

RECETTES				
CHAPITRES		CA 2017	CA 2018	% évolution
13	Subventions d'investissement reçues	3 583,00	561 709,63	/
10	Dotations, Fonds divers et réserves	506 342,51	908 980,87	**79,52%**
1068	Excédents de fonctionnement	3 792 736,42	3 974 400,59	**4,79%**
165	Dépôts et cautionnements reçus	660,00	648,01	**-1,82%**
23	Immobilisations en cours	231 997,66	0,00	**-100,00%**
45	Opérations pour compte de tiers	1 134,97	984,79	**-13,23%**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		**4 536 454,56**	**5 446 723,89**	**20,07%**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 107 520,62	2 694 939,25	**27,87%**
041	Opérations patrimoniales	304 719,65	622 634,12	**104,33%**
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		**2 412 240,27**	**3 317 573,37**	**37,53%**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**6 948 694,83**	**8 764 297,26**	**26,13%**

En 2018, nous avons perçues plusieurs subventions d'investissement qui représentent un montant total de 561 709,63 € (chapitre 13). Celles-ci concernent l'aire d'accueil des gens du voyage, nouveau groupe scolaire Freydière gare, construction restauration scolaire G. Péri, création RAM, création jardin d'enfants, rénovation mairie, démolition ancienne MJC et terrain synthétique.

Sachant que les dépenses d'investissement N-1 sont en hausse par rapport à l'exercice précédent, il est logique que le montant du FCTVA, calculé sur les dépenses de l'année précédente, augmente (chapitre 10, concernant les dotations, fonds divers et réserves).

Les opérations d'ordre sont en hausse de + 905 333,10 €. Le chapitre 040 et 041 retracent les écritures d'amortissement ainsi que les écritures patrimoniales liées aux cessions.

II.2.2.1 Les subventions d'équipement

Le FCTVA
Le montant du fonds de compensation pour la TVA perçu par la ville pour 2018 est de 883 709,71 € en investissement et 78 583,39 € en fonctionnement. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissement réalisé en année N-1. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA a augmenté : de 15,761 à 16,404%, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Le produit des cessions
Le montant des produits de cessions est de 455 386,35 €. Lors de l'exercice 2018 la ville a cédé plusieurs parcelles communales (Rue Bel Air, route Varissan, chemin Chatelaine, avenue Casanova), véhicules (Citroën Jumper, express, Berlingo, Citroën C15) et divers matériels (moteur Honda, tronçonneuse, remorque, tondeuses, pulvérisateur, saleuse, lame à neige, tablier de tonte et sulfateuse).

II.2.2.2 Les dotations aux amortissements

Les 2 299 654,13 euros mandatés sur ce poste en 2018 sont constitués de l'amortissement des immobilisations. Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 2 078 552,90 € et d'amortissement de subventions d'équipement pour un montant de 221 101,23 €.
Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contrevaleur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public (ceux qui sont aux termes de la loi renouvelables). L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de la période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'investissement (chapitre 040).

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2018 à affecter s'élève à 2 298 918,37 €

III. 1 Investissement

La municipalité prévoit d'inscrire très majoritairement des crédits en investissement à hauteur de 2 180 700 €, afin de proposer de nouveaux projets sur les thématiques qui s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec en particulier l'éducation, le sport, l'aménagement du territoire, avec les principales dépenses suivantes :

PATRIMOINE / EQUIPEMENTS

Il est envisagé de consacrer 295 000 € sur le patrimoine et les équipements de la commune:
Les principaux investissements sont les suivants :

- Etudes diverses (contrôle technique, coordination SPS…) 40 000 €
- Travaux de réaménagement locaux de la police municipale : 150 000 €
- Etudes pour le Centre Commercial des Vernes : 60 000 €
- Achat de mobiliers pour les services municipaux : 10 000 €
- Ecrans d'information dans les équipements municipaux: 30 000 €
- Raccordement réseau de chaleur d'équipement publics à la maison des associations: 5 000 €

MODERNISATION NUMERIQUE

Afin de rendre plus opérationnel le service public communal, la ville s'est inscrite depuis plusieurs mois dans une logique de modernisation qui est appelée à se poursuivre. Ainsi, il est envisagé de consacrer environ 120 000 € à ce domaine, au travers notamment des actions suivantes :

- Mise en place d'un réseau internet privé permettant le partage de documents et applications métier entre les agents municipaux : 20 000 €
- Mobilier et matériel informatique dans le cadre de la modernisation numérique (développement de l'offre Wi-Fi…) : 100 000 €

SECURITE

Il est envisagé de consacrer un budget d'environ 70 000 € en matière de sécurité.
Les principaux investissements sont les suivants :

- Poursuite de la modernisation des installations d'alarme anti-intrusion des équipements communaux : 70 000 €

EDUCATION

Il est envisagé de consacrer environ 817 000 € d'euros d'investissement.
Les principaux investissements sont les suivants :

- Réhabilitation d'un bâtiment communal rue Jean Marie Imbert en vue de l'accueil des activités du centre social et centre de loisirs Camille Claudel enveloppe complémentaire : 60 000 €
- TBIS dédoublement des classes CP : 26 000 €
- Raccordement réseau de chaleur d'équipement publics de la ville (groupe scolaire Joliot Curie, école Joseph Liauthaud, école Henri Wallon) : 31 000 €
- Travaux du nouveau groupe scolaire Freydière gare (opération se déroulant sur plusieurs années) enveloppe complémentaire : 700 000 €

SPORT

Dans le secteur sportif, il est envisagé de consacrer environ 434 500 € d'euros d'investissement.
Les principaux investissements sont les suivants :

- Travaux de réfection de l'étanchéité du bassin de joutes enveloppe complémentaire : 40 000 €
- 3e tranche de réfection des tennis municipaux : 50 000 €
- Travaux de réfection des sols des salles du palais des sports (grande salle + salle polyvalente) : 150 000 €
- Raccordement réseau de chaleur d'équipement publics de la ville (palais des sports, gymnase Anquetil, piscine, vestiaires parc des sports, maison des sports) : 74 500 €
- Travaux de réfection tribunes rugby : 120 000 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est envisagé de consacrer 444 200 € aux travaux d'aménagement du territoire.
Les principaux investissements sont les suivants :

- Fonds de concours concernant le pilotage à distance des armoires d'éclairage public SIGERLY : 69 200 €
- Travaux d'aménagement et entretien des espaces publics de domanialité communale : 375 000 €

III. 2 Fonctionnement

La municipalité prévoit d'inscrire des crédits de fonctionnement, à hauteur de 118 218,37 €, à savoir :

- Formations administratives, informatiques et techniques pour le personnel municipal : 20 000 €
- Analyse radon : 30 000 €
- Collectif terrain d'entente – aménagement d'un délaissé urbain avec les habitants : 18 000 €
- Contrat de prestation de service (Culture) atelier ciné fabrique, soirée au parc du Pilat « autour du crépuscule » : 14 000 €
- Taxe sur les droits d'auteurs : 1 000 €
- Adhésion à la fondation du patrimoine : 700 €
- Achat de ressources dématérialisées pour la médiathèque : 5 000 €
- Manifestation sur le quartier des Vernes : 10 000 €
- Carnaval et fête de la petite enfance : 4 800 €
- Complément pour le paiement des tickets jeunes aux associations : 9 500 €
- Entretien des bâtiments publics : 5 218,37 €

IV. LEXIQUE

Epargne de gestion
L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

Epargne nette
L'épargne nette est égale l'épargne brute diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement
La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette
L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement
Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre
Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Mouvement d'ordre
Inscription budgétaire et comptable qui ne correspond pas à un flux financier (pas d'encaissement, pas de décaissement) : amortissements, provisions, travaux en régie…

Section de fonctionnement / Section d'investissement
La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,…)
La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,…). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)
La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article
1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts
Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle n'enregistre pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

GIVORS

TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR